



VILLE DE  
LA TOUR - DE - PEILZ  
*Municipalité*

**PRÉAVIS MUNICIPAL No 15/2011**

Le 14 septembre 2011

**Concerne :**

Demande d'un crédit de construction de Fr. 2'479'879.-- pour l'assainissement du réseau EU & EC au Bourg-Dessous (Grand-Rue, rue du Temple, rue du Château, rue du Bourg-Dessous).

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**PREAMBULE**

Le 31 octobre 2007, le Conseil communal de La Tour-de-Peilz approuvait le préavis N° 17/2007 relatif au crédit d'étude pour l'assainissement du réseau EU & EC au Bourg-Dessous (Grand-Rue, rue du Temple, rue du Château, rue du Bourg-Dessous), basé sur le plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Le mandat d'étude a été attribué au bureau ESM-Hagin Ingénieurs S.A. à La Tour-de-Peilz.

**1. Historique et étude**

Cette étude a débuté en avril 2008, par une recherche systématique de données dans les archives communales pour toutes les constructions situées dans le périmètre concerné. Des contrôles par coloration des eaux de tous les bâtiments et des contrôles par caméra des canalisations communales dans le périmètre concerné ont été effectués. La complexité du réseau EU & EC et des raccordements privés a nécessité une réalisation en plusieurs phases, qui s'est échelonnée jusqu'en octobre 2009.

Bien qu'un certain nombre d'informations de détails sur les canalisations manque (tracé, profondeur, état, etc.), cette étude a permis d'identifier divers dysfonctionnement du réseau d'évacuation EU & EC, provoquant des pollutions du lac et/ou des surcharges des installations du SIGE. Les causes de ces dysfonctionnements sont dues soit à des branchements de canalisations EU sur le réseau EC et/ou l'inverse, soit par la détérioration des collecteurs communaux dont certains datent de plus de 60 ans.



# PRÉAVIS MUNICIPAL No 15/2011 du 14 septembre 2011

## 2. Objet du préavis

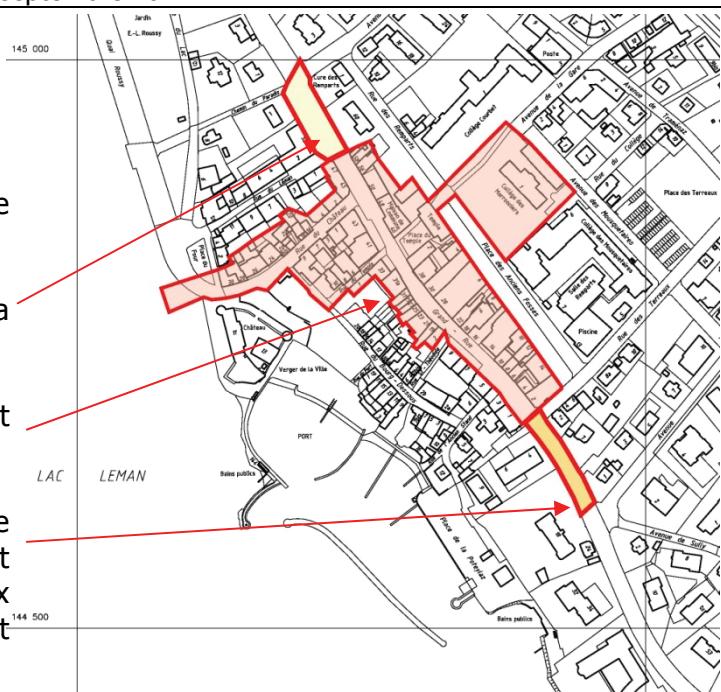
### Situation générale

Le périmètre concerné par la demande de crédit de construction comprend trois zones :

La zone 1 (jaune), élément de liaison entre la zone du Bourg et la route d'entre deux villes.

La zone 2 (rose) qui à fait l'objet d'investigations en 2008 et 2009.

La zone 3 (orange) élément de liaison entre les travaux de la rte de St-Maurice et le projet d'assainissement du Bourg, dont les travaux nécessaires ne pouvait pas être réalisés avant ceux de la route de St-Maurice.



Analyse et constat local : Voir annexe – plan no 1 (A3)

Le secteur concerné par le projet est traversé par la Grand-Rue, axe d'importance régionale, ayant une charge de trafic de 15'000 véhicules/jour, dont environ 410 véhicules poids lourds/jour. Les autres voies de circulation (rue du Château, rue du Bourg-Dessous) font partie du réseau de dessertes de quartier, avec des charge de trafic variant entre 500 et 1'500 véhicules jour.

Zone 1 :

Canalisations EU & EC : La situation actuelle est satisfaisante et ne nécessite aucune intervention, à l'exception des dispositifs de récupération des eaux de surface de la chaussée.

Chaussée et trottoir : Le revêtement de surface (tapis) est devenu poreux au fil du temps et la présence de zones faïencées est visible. La qualité de l'encaissement n'est à ce jour pas connue avec précision, des analyses seront réalisées lors des travaux de fouilles.

Zone 2 - Rue du Château

Canalisations EU & EC : Quatre collecteurs communaux, dont deux collecteurs EC débouchant dans le lac, ont été répertoriés dans le domaine public, entre la place du Four et la rue du Château N° 9. Les tests effectués par coloration ont révélé la présence d'eaux usées et d'eaux claires dans les quatre canalisations.

En amont du N° 9, une canalisation EU et une canalisation EC ont été répertoriées. Plusieurs bâtiments riverains devront faire l'objet d'une mise en conformité des raccordements unitaires (mise en séparatif).



Chaussée et trottoir : Le revêtement bitumineux a perdu son homogénéité du fait des nombreuses interventions par divers Services industriels (SI). La qualité de l'encaissement n'est à ce jour pas connue avec précision, des analyses seront réalisées lors des travaux de fouilles.

**Zone 2 - Rue du Bourg-Dessous**

Canalisations EU & EC : Deux collecteurs communaux, dont un collecteur EC débouchant dans le lac, ont été répertoriés dans le domaine public, entre la rue du Château et la rue du Temple. Les tests effectués par coloration ont révélé la présence d'eaux usées dans le collecteur EC en provenance d'un bâtiment riverain. Les contrôles vidéo ont démontré que la canalisation EU était passablement détériorée et plus étanche. Un bâtiment riverain devra faire l'objet d'une mise en conformité de son raccordement EU & EC (mise en séparatif).

Chaussée : Le revêtement bitumineux a perdu son homogénéité du fait des nombreuses interventions par divers SI. La qualité de l'encaissement n'est à ce jour pas connue avec précision, des analyses seront réalisées lors des travaux de fouilles.

**Zone 2 - Rue du Temple**

Canalisations EU & EC : Deux canalisations communales, dont un collecteur EC et un collecteur EU, ont été répertoriées dans le domaine public de la rue du Temple. Leur fonctionnement est satisfaisant, seuls des travaux de curage et d'entretien sont prévus.

Chaussée : Le revêtement bitumineux a perdu son homogénéité du fait des nombreuses interventions par divers SI et des travaux sur les collecteurs privés. La qualité de l'encaissement n'est à ce jour pas connue avec précision, des analyses seront réalisées, lors des travaux de fouilles.

**Zone 2 - Grand-Rue**

Canalisations EU & EC : Deux canalisations communales ont été répertoriées dans le domaine public de la Grand-Rue. Le fonctionnement d'un collecteur EC, qui a été chemisé en 2002, est satisfaisant ; seuls des travaux de curage et d'entretien sont prévus. Un collecteur EU est en trop mauvais état pour être réhabilité. Il devra être remplacé. La présence d'eau usée a été détectée dans les deux canalisations.

Chaussée : Le revêtement bitumineux a perdu de son homogénéité du fait de nombreuses interventions des divers SI et des travaux sur les collecteurs. La qualité de l'encaissement n'est, à ce jour pas connue avec précision, mais plusieurs affaissements ponctuels sont visibles. Des analyses seront réalisées lors des travaux de fouilles.



Zone 3 – Route de St-Maurice

Canalisations EU & EC : Deux canalisations communales ont été répertoriées dans le domaine public de la route de St-Maurice ainsi que diverses canalisations privées de raccordement.

Le fonctionnement du collecteur EC est satisfaisant, seuls des travaux de curage et d'entretien sont prévus.

Le fonctionnement du collecteur EU appartenant au SIGE est satisfaisant, seuls des travaux de curage et d'entretien sont prévus.

Chaussée : Le revêtement bitumineux est passablement dégradé et a perdu son homogénéité du fait des nombreuses interventions des divers SI et des travaux sur les collecteurs. La qualité de l'encaissement n'est à ce jour pas connue avec précision. Des analyses seront réalisées lors des travaux de fouilles. Le trottoir est passablement dégradé et devra être réfectionné.

Lors de l'étude de ce projet, tous les Services industriels ont été contactés afin qu'ils effectuent un état de leurs conduites et définissent leurs besoins spécifiques dans le secteur concerné par le projet.

### **3. Projet**

Le but de ce projet est :

- d'assainir le réseau des collecteurs EC/EU et d'adapter celui-ci aux nouvelles exigences du PGEE et à la législation en vigueur ;
- de supprimer les arrivées d'eaux usées dans le lac ;
- de réfectionner les espaces de domaine public (chaussée et trottoir), en tenant compte du contexte historique local du Bourg ;
- de réduire la problématique du bruit sur la Grand-Rue, selon les directives de l'OPB du 15 décembre 1986.

Aspects techniques du projet : Voir annexe – plan no 2 (A3)

Travaux à charge de la Commune :

Route de St-Maurice - Grand-Rue, canalisations EU & EC :

Zone 1 Aucune modification du réseau EU & EC existant, à l'exception des regards de contrôle et de raccordement qui seront remplacés.

Zone 2 Construction d'un collecteur EU en remplacement de l'existant défectueux.  
Construction d'une nouvelle canalisation EU en PVC ø 250 mm., sur une longueur d'environ 260 m., de la Grand-Rue 4 à 58.  
Construction de canalisations secondaires en PVC ø 150 et 200 mm pour la récupération des eaux usées des bâtiments N°s 27, 29, 31, 31a, de la Maison de Commune, du collège Charlemagne et du N° 2 de la place du Temple.  
Collecteur EC, travaux d'entretiens et de réfection des chambres et regards de contrôle.



## **PRÉAVIS MUNICIPAL No 15/2011** du 14 septembre 2011

Zone 3                    Aucune modification du réseau EU & EC existant, à l'exception des regards de contrôle qui seront remplacée et d'un raccordement privé EU&EC qui doit être modifié.

Route de St-Maurice - Grand-Rue, chaussée :

Zones 1, 2 et 3            Remplacement de l'encaissement, en fonction des analyses et tests de résistance.  
                              Pose, sur les voies de circulation, d'un nouveau revêtement bitumineux avec une couche de roulement de type phonique genre « Nanosoft » ou analogue, absorbant les nuisances générées par les véhicules. Les surfaces latérales de stationnement seront pourvues d'un revêtement traditionnel (ACT 22S + AC 11N).

Route de St-Maurice - Grand-Rue, trottoirs :

Zones 1, 2 et 3            A l'exception de corrections ou modifications ponctuelles, la géométrie des trottoirs ne sera pas modifiée. Le revêtement bitumineux sera, en fonction de son état, soit enlevé et remplacé, soit raboté pour la pose de la couche de surface traditionnelle (ACT 16N+AC 8N).

Route de St-Maurice - Grand-Rue, arrêt de bus :

Zone 1                    Cinq zones d'arrêt de bus sont concernées par les travaux. Elles seront pourvues d'un revêtement bitumineux spécifique résistant mieux aux fortes sollicitations découlant du trafic des bus (AC EME 22H-C1 + PA 16 avec percolation ciment).  
                              Un arrêt (Baumes amont) sera équipé d'un abri du même type que ceux posé récemment à la route de St-Maurice.

Route de St-Maurice - Grand-Rue, éclairage public :

Zones 1, 2 et 3            De nouveaux tubes pour l'alimentation électrique des luminaires, plus économiques, seront posés de l'avenue des Baumes à l'avenue Ed.-Müller.

Route de St-Maurice - Grand-Rue, signalisation /télécommunications :

Zones 1, 2 et 3            Pose d'un tube pour la gestion de la signalisation de l'avenue des Baumes à l'avenue Ed.-Muller et divers marquages au sol pour la circulation et les espaces de stationnement.

Route de St-Maurice - Grand-Rue, défense incendie :

Zone 1                    Remplacement de deux bornes hydrantes et de leurs branchements.



Travaux à charge des SI :

Conduites SI :

- Zones 1, 2 et 3      Le SIGE remplacera sa conduite d'eau en fonte ø 250 mm., depuis l'avenue des Baumes jusqu'au carrefour Ed.-Muller.  
                          La Cie du Gaz remplacera sa conduite de gaz.  
                          La Romande Energie procédera au remplacement d'une partie de ses installations électriques.  
                          Swisscom et Cablecom procéderont à des adaptations et modifications ponctuelles de leurs installations techniques.

Rue du Château - travaux à charge de la Commune :

- canalisations EU & EC :      Construction d'un collecteur EU en remplacement des canalisations unitaires existantes, d'un collecteur EU en PVC ø 200 et 250 mm. sur une longueur d'environ 70 m. du N° 16 à 26.  
                                       Construction de canalisations secondaires en PVC ø 150 mm pour la récupération des eaux usées des bâtiments N°s 7, 18, 20, 26 et 28 de la rue du Château.  
                                       Collecteur EC - travaux d'entretien et de réfection des chambres et regards de contrôle.
- Chaussée :      Remplacement de l'encaissement, en fonction des analyses et tests de résistance.  
                                       Pose d'un nouveau revêtement bitumineux traditionnel (ACT 22N + AC 11N).
- Trottoirs :      A l'exception de corrections ou modifications ponctuelles des trottoirs, la géométrie de ceux-ci ne sera pas modifiée. Le revêtement bitumineux sera, en fonction de son état, soit enlevé et remplacé, soit raboté pour la pose d'une couche de surface traditionnelle (ACT 16N+AC 8N).
- Signalisation :      Réalisation de divers marquages au sol pour la circulation et les zones de stationnement.
- Eclairage public :      De nouveaux tubes pour l'alimentation électrique des luminaires seront posés entre le N° 5 et la place du Four.
- Télécommunications :      Un tube pour la liaison entre les bâtiments communaux sera posé dans les tronçons concernés par les fouilles.
- Défense incendie :      Remplacement d'une borne hydrante et participation aux travaux de remplacement de la conduite d'eau du SIGE.

Rue du Château - travaux à charge des SI :

- Conduites SI :      Le SIGE remplacera un tronçon de sa conduite d'eau en fonte ø 100 mm. par une conduite en PE ø 160 mm.



La Cie du Gaz remplacera sa conduite de gaz.

La Romande Energie procédera au remplacement d'une partie de ses installations électriques.

Swisscom et Cablecom procéderont à des adaptations et modifications ponctuelles de leurs installations techniques.

Rue du Bourg-Dessous – travaux à charge de la Commune :

Canalisations EU & EC : Construction d'un collecteur EU en PVC ø 200 mm. en remplacement de la canalisation unitaire existante, sur une longueur d'environ 50 m. entre la rue du Château et la rue du Temple.

Collecteur EC - travaux d'entretien et de réfection des chambres et regards de contrôle.

Chaussée : Remplacement de l'encaissement, en fonction des analyses et tests de résistance.

Réfection intégrale de la zone de pavage à l'intersection rue du Temple – Rue du Bourg-Dessous.

Pose d'un nouveau revêtement bitumineux traditionnel (ACT 22N + AC 11N).

Trottoirs : A l'exception de corrections ou modifications ponctuelles, la géométrie des trottoirs ne sera pas modifiée. Le revêtement bitumineux sera, en fonction de son état, soit enlevé et remplacé, soit raboté pour la pose d'une couche de surface traditionnelle (ACT 16N+AC 8N).

Eclairage public : De nouveaux tubes pour l'alimentation électrique des luminaires seront posés entre le N° 5 et la place du Four.

Télécommunications : Pose d'un tube pour la liaison entre les bâtiments communaux dans les tronçons concernés par les fouilles.

Défense incendie : Remplacement d'une BH et participation aux travaux de remplacement de la conduite d'eau du SIGE.

Rue du Bourg-Dessous - Travaux à charge des SI :

Conduites SI : Le SIGE remplacera un tronçon de sa conduite d'eau en fonte ø 100 mm. par une conduite en PE ø 125 mm.

La Cie du Gaz remplacera également une partie de sa conduite de gaz.

La Romande Energie procédera au remplacement d'une partie de ses installations électriques.

Swisscom et Cablecom procéderont à des adaptations et modifications ponctuelles de leurs installations techniques.



Rue du Temple - Travaux à charge de la Commune :

Canalisations : EU Aucune modification du réseau EU & EC existant, à l'exception des regards de & EC : contrôle et de raccordement qui seront remplacés.

Chaussée : Remplacement de l'encaissement, en fonction des analyses et tests de résistance.

Pose d'un pavage en pierre naturelle sur les bords de la chaussée et d'une cunette centrale (larg. 80 cm.).

Pose d'un nouveau revêtement bitumineux traditionnel (ACT 16N + AC 8N).

Eclairage public : De nouveaux tubes pour l'alimentation électrique des luminaires seront posés entre le N°5 et la place du Four.

Télécommunications : Pose d'un tube pour la liaison entre les bâtiments communaux dans les tronçons concernés par les fouilles.

Défense incendie Participation aux travaux de remplacement de la conduite d'eau du SIGE.

Rue du Temple - travaux à charge des SI :

Conduites SI : Le SIGE remplacera sa conduite d'eau en fonte ø 250 mm.

La Cie du Gaz remplacera également sa conduite de gaz.

La Romande Energie procédera au remplacement d'une partie de ses installations électriques.

Swisscom et Cablecom procéderont à des adaptations et modifications ponctuelles de leurs installations techniques.

#### **4. Concept de réaménagement des espaces publics touchés par les travaux**

L'étude sur le réaménagement des espaces publics de la route de St-Maurice (Baumes – Terreaux), de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Bourg-Dessous, de la rue du Temple et de la place du Temple, a été réalisée en coordination avec la cellule de Police Riviera, en tenant compte des éléments suivants :

- le projet de parking à la place des Anciens-Fossés et le réaménagement de cette dernière en zone de rencontre et piétonne;
- la zone 30 aménagée en aval de la Grand-Rue, dans les rues du Bourg-Dessous, du Temple et du Château;
- les deux entrées en Ville de La Tour-de-Peilz que sont les carrefours Baumes – St-Maurice et Grand-Rue – Ed.-Muller;
- la liaison piétonne entre la gare et le site historique du port et du château, passant au travers du Remparts et de la place du Temple;
- l'axe de circulation est-ouest, route de St-Maurice, Grand-Rue, rue d'Entre-Deux-Villes.



L'objectif du projet est :

- d'établir un concept global et cohérent entre les deux entrées de la Ville ;
- d'identifier le centre de la ville et ses activités ;
- de visualiser les zones d'entrée et de sortie de la Ville et les zones de transition entre Vevey et Montreux ;
- de marquer et identifier la liaison piétonne entre la place des Anciens Fossés, rue des Remparts et l'entrée du Verger du Château.

Le projet prévoit :

Pour la Grand-Rue : (*v. plan de principe d'aménagement de la Grand-Rue*)

L'identification de trois zones, soit :

- une zone extra-urbaine avec la route de St-Maurice récemment aménagée et la rue d'Entre-deux-Villes, dont la berme centrale végétalisée devrait à moyen terme être prolongée jusqu'au carrefour Grand-Rue – Ed.-Muller ;
- une zone périurbaine avec la mise en place, dans la partie centrale, d'un revêtement de couleur beige et d'éléments ponctuels végétaux ou minéraux et l'aménagement, sur le côté amont d'un couloir pour les bus et vélos. La mise en place de la gestion par coordination des feux des carrefours Baumes - St-Maurice, Terreaux - Grand-Rue et Grand-Rue – Ed.-Muller ;
- Une zone urbaine avec la suppression des feux pour les traversées piétonnes du Temple et de la rue de St-Théodule.

Le cheminement piéton allant des Anciens-Fossés aux Vergers du Château sera, en relation avec son identification historique, traité en revêtement constitué d'éléments de pavage. La traversée de la Grand-Rue sera en revêtement teinté.

## **5. Aspects financiers**

Le mandat d'ingénieur attribué en 2007 au bureau ESM-Hagin Ingénieurs S.A. à La Tour-de-Peilz (préavis 17/2007) comprenait les prestations d'ingénieur jusqu'à l'appel d'offre, l'analyse et la proposition d'adjudication des travaux dans le cadre de la procédure LMP. Compte tenu de la complexité du dossier et de la prépondérance de la connaissance locale du réseau EU et EC, ledit bureau a été mandaté pour la phase exécution et réalisation du projet.

Au vu des importants montants des travaux, un appel d'offres public selon la procédure ouverte de la LMP VD a été effectué le 8 avril 2011, avec un délai de rentrée des soumissions au 20 mai 2011. Une visite des lieux à l'intention des soumissionnaires a été organisée le 15 avril 2011. Un jury a été composé et la séance d'ouverture des offres a eu lieu le 23 juin 2011. A cette occasion, les soumissions ont été analysées et évaluées. Sur les seize dossiers demandés, six ont été rendus et retenus pour la suite de la procédure d'évaluation. L'écart entre l'offre la moins chère et la plus élevée est de 40,5%.



**PRÉAVIS MUNICIPAL No 15/2011** du 14 septembre 2011

<b>Ouvrage global génie-civil</b>		<b>Fr.</b>	<b>1'983'800.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'983'800.00</b>
<b>Ouvrages routiers</b>			<b>1'044'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'044'000.00</b>
111	Travaux en régie	Fr.	181'200.00		
112	Essais	Fr.	4'000.00		
113	Installation de chantier	Fr.	48'800.00		
221	Couches de fondation	Fr.	157'400.00		
222	Pavages et bordures	Fr.	194'200.00		
223	Chaussées, revêtements	Fr.	458'400.00		
<b>Ouvrage d'assainissement</b>		<b>Fr.</b>	<b>699'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>699'000.00</b>
111	Travaux en régie	Fr.	63'000.00		
112	Essais	Fr.	3'000.00		
113	Installation de chantier	Fr.	23'000.00		
211	Fouilles et terrassements	Fr.	359'900.00		
237	Canalisations et évacuation des eaux	Fr.	250'100.00		
<b>Eclairage public</b>		<b>Fr.</b>	<b>40'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>40'000.00</b>
111	Travaux en régie	Fr.	500.00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	28'500.00		
RE	Prestations Romande Energie	Fr.	11'000.00		
<b>Défense incendie</b>		<b>Fr.</b>	<b>27'300.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>27'300.00</b>
111	Travaux en régie	Fr.	800.00		
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	13'500.00		
BH	Fourniture et pose de bornes hydrantes	Fr.	13'000.00		
<b>Arborisation, végétalisation et mobilier urbain</b>		<b>Fr.</b>	<b>54'500.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>54'500.00</b>
AV	Plantations et végétalisation	Fr.	9'500.00		
MU	Mobilier urbain (abris bus + bacs +div)	Fr.	45'000.00		
<b>Signalisation et marquage</b>		<b>Fr.</b>	<b>119'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>119'000.00</b>
SM	Fourniture et pose signalisation lumineuse		93'000.00		
	Marquage au sol	Fr.	26'000.00		
<b>Travaux pour le SIGE – Cdte d'eau</b>		<b>Fr.</b>	<b>115'200.00</b>	<b>Pas à notre charge</b>	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	195'200.00		
<b>Travaux pour la Romande Energie</b>		<b>Fr.</b>	<b>110'700.00</b>	<b>Pas à notre charge</b>	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	135'700.00		
<b>Travaux pour la Cie du Gaz</b>		<b>Fr.</b>	<b>150'000.00</b>	<b>Pas à notre charge</b>	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	150'000.00		
<b>Travaux pour Swisscom, Cablecom</b>		<b>Fr.</b>		<b>Pas à notre charge</b>	
151	Construction de réseaux enterrés	Fr.	35'000.00		

<b>Honoraires</b>		<b>Fr.</b>	<b>230'079.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>230'079.00</b>
GEO	Honoraires géomètre	Fr.	1'000.00		
ING	Honoraires d'Ingénieur Assainissement & recherche (Préavis 17/2007)	Fr.	45'500.00		
ING	Honoraires d'Ingénieur Etude & Appel d'offre (Préavis 17/2007)	Fr.	35'000.00		
ING	Honoraires d'Ingénieur Etude complémentaire	Fr.	28'500.00		
ING	Honoraires d'Ingénieur - Exécution	Fr.	120'079.00		



## **PRÉAVIS MUNICIPAL No 15/2011** du 14 septembre 2011

<b>Divers et imprévus</b>	<b>Fr.</b>	<b>99'000.00</b>	<b>Fr.</b>	<b>99'000.00</b>
EST Estimation globale 5 %	Fr.			
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'312'879.00</b>		
TVA 8 %	Fr.	185'000.00		
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'479'879.00</b>		

Ce qui fait respectivement :

- Fr. 1'611'921.00 pour la réfection et le réaménagement de la chaussée du solde de la route de St-Maurice, de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Temple et le rue du Bourg-Dessous.
- Fr. 867'958.00 pour les collecteurs EC + EU de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Bourg-Dessous., montant qui sera affecté au compte de réseau d'égouts et d'épuration, compte couvert par les revenus des taxes sur les égouts.

### **6. Procédures**

Collecteurs EU & EC : s'agissant de travaux de mise en conformité et/ou de remplacement de canalisations EU & EC, ils ne sont pas soumis aux procédures administratives d'enquête publique et sont de la compétence de la Municipalité.

Aménagements routiers : les travaux envisagés étant de faible importance, ils ne modifient pas fondamentalement le principe de l'aménagement routier existant. Par conséquent, ils ne sont pas soumis aux procédures administratives spécifiques et sont de la compétence de la Municipalité.

Signalisations routières : La Municipalité a la délégation de compétence en matière de signalisation routière et les modifications projetées ne sont pas soumises aux procédures d'enquête publique.  
Ces modifications et aménagements ont été élaborés en concertation avec la cellule signalisation de Police Riviera

### **7. Planification des travaux**

Sous réserve de la décision du Conseil communal et des droits de recours, le début des travaux est prévu pour octobre 2011. Ces derniers dureront 12 mois environ, le revêtement définitif sera posé en août 2013.

Compte tenu de l'ampleur et de l'étendue des travaux, de l'importance des fouilles, en particulier dans la Grand-Rue, et de la complexité liée au trafic et la présence de la ligne de bus, le chantier sera réalisé en plusieurs phases.

Les travaux débuteront par les secteurs de la rue du Château, de la rue du Bourg-Dessous et de la rue du Temple. Ils nécessiteront la fermeture à la circulation de la partie inférieure de la rue du Château, de la rue du Temple et de la rue du Bourg-Dessous que sera échelonnée, afin de garantir



un maximum d'accès aux riverains concernés sur la base d'une concertation avec ceux-ci. Un cheminement piéton sur ces trois rues sera maintenu en tout temps.

Une deuxième phase comprendra les travaux sur la Place du Temple et la traversée de la Grand-Rue au droit du N° 31A et sur le trottoir devant les N°s 27, 29, 31 et 31A (collecteur EU).

Une troisième phase sera réalisée en plusieurs tronçons afin de garantir une capacité de circulation acceptable. Certains seront effectués avec une circulation alternée, réglée par des feux.

## **8. Plan des investissements**

Pour information, les montants suivants sont mentionnés pour les années 2009 à 2012 au plan des investissements du budget 2011 :

Aménagements routiers	Fr.	304'000.00
Assainissement - Collecteurs	Fr.	575'000.00
Total	Fr.	879'000.00

## **CONCLUSION**

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal no 15/2011 du 14 septembre 2011,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- a) d'approuver les demandes de crédit pour l'assainissement des collecteurs EC/EU, la réfection et le réaménagement du solde de la route de St-Maurice, de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Temple et le rue du Bourg-Dessous ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 1'611'921.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.039.00 « Réfection et réaménagement de route de St-Maurice, de la Grand-Rue, de la rue du Château, de la rue du Temple et le rue du Bourg-Dessous » (partie route et aménagements) ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte N° 9181.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 14'697'000.-- ;
- d) D'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 867'958.-- à prélever par le débit du compte N° 9141.039.00 « Assainissement des collecteurs EC/EU de la Grand-Rue, de la rue du Château et le rue du Bourg-Dessous » (partie assainissement des collecteurs EC + EU) ;
- e) D'amortir cet investissement par le compte N° 9280.002.00 « Affectés - Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 3'773'000.-- ;



- f) D'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 27 octobre 2006, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 21'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Nicole Rimella

Adopté par la Municipalité le 22 août 2011

Annexes : Plans de situation actuelle et future  
Schéma de principe d'aménagement de la Grand-Rue



9625 - 04

## COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ

ASSAINISSEMENT " GRANDE RUE-TEMPLE-CHATEAU"

COLLECTEURS EAUX USEES ET CLAIRES

ETAT EXISTANT

SITUATION GENERALE

Date

19.05.2010

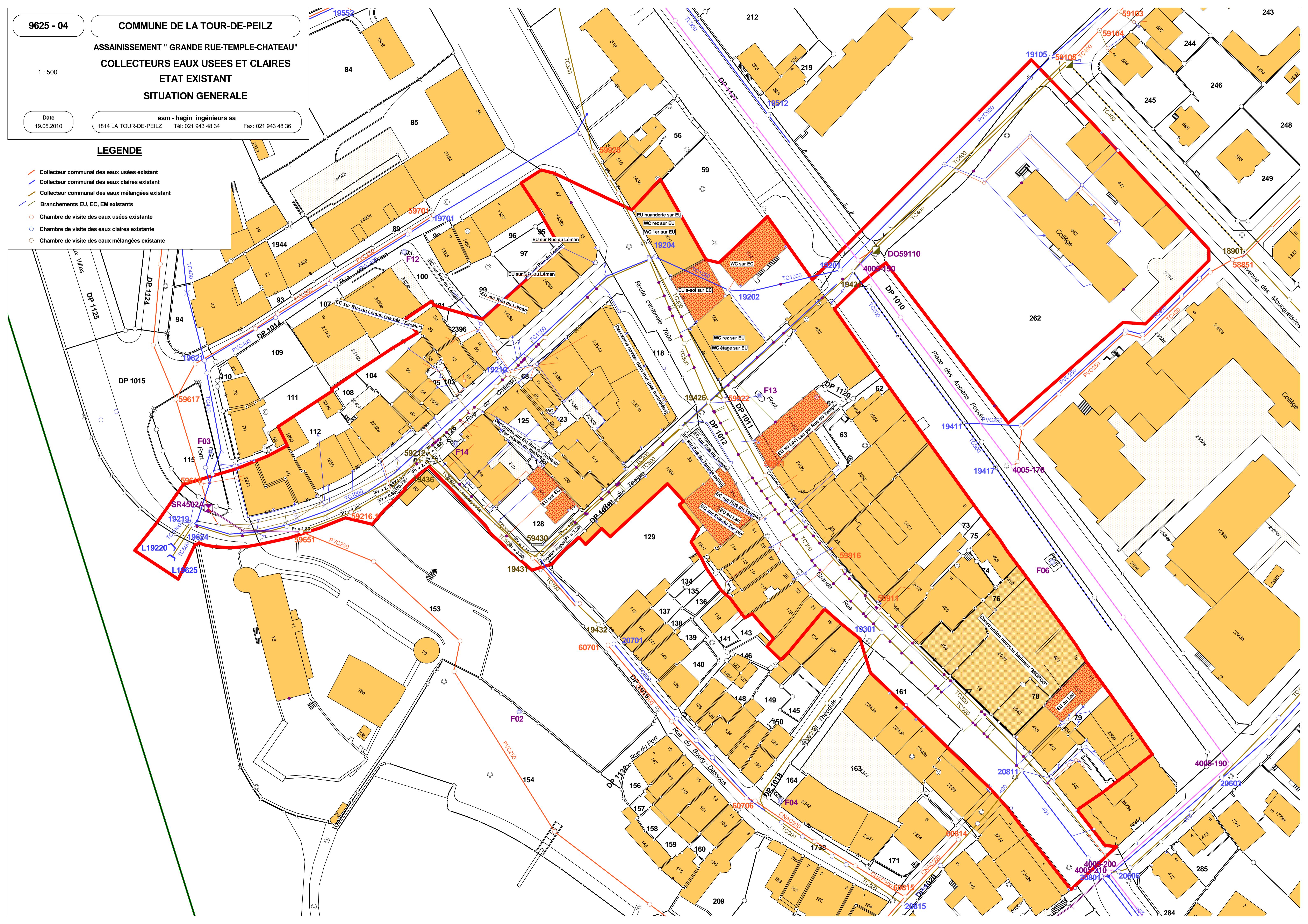
esm - hagin ingénieurs sa

1814 LA TOUR-DE-PEILZ Tél: 021 943 48 34

Fax: 021 943 48 36

## LEGENDE

- Collecteur communal des eaux usées existant
- Collecteur communal des eaux claires existant
- Collecteur communal des eaux mélangées existant
- Branchements EU, EC, EM existants
- Chambre de visite des eaux usées existante
- Chambre de visite des eaux claires existante
- Chambre de visite des eaux mélangées existante

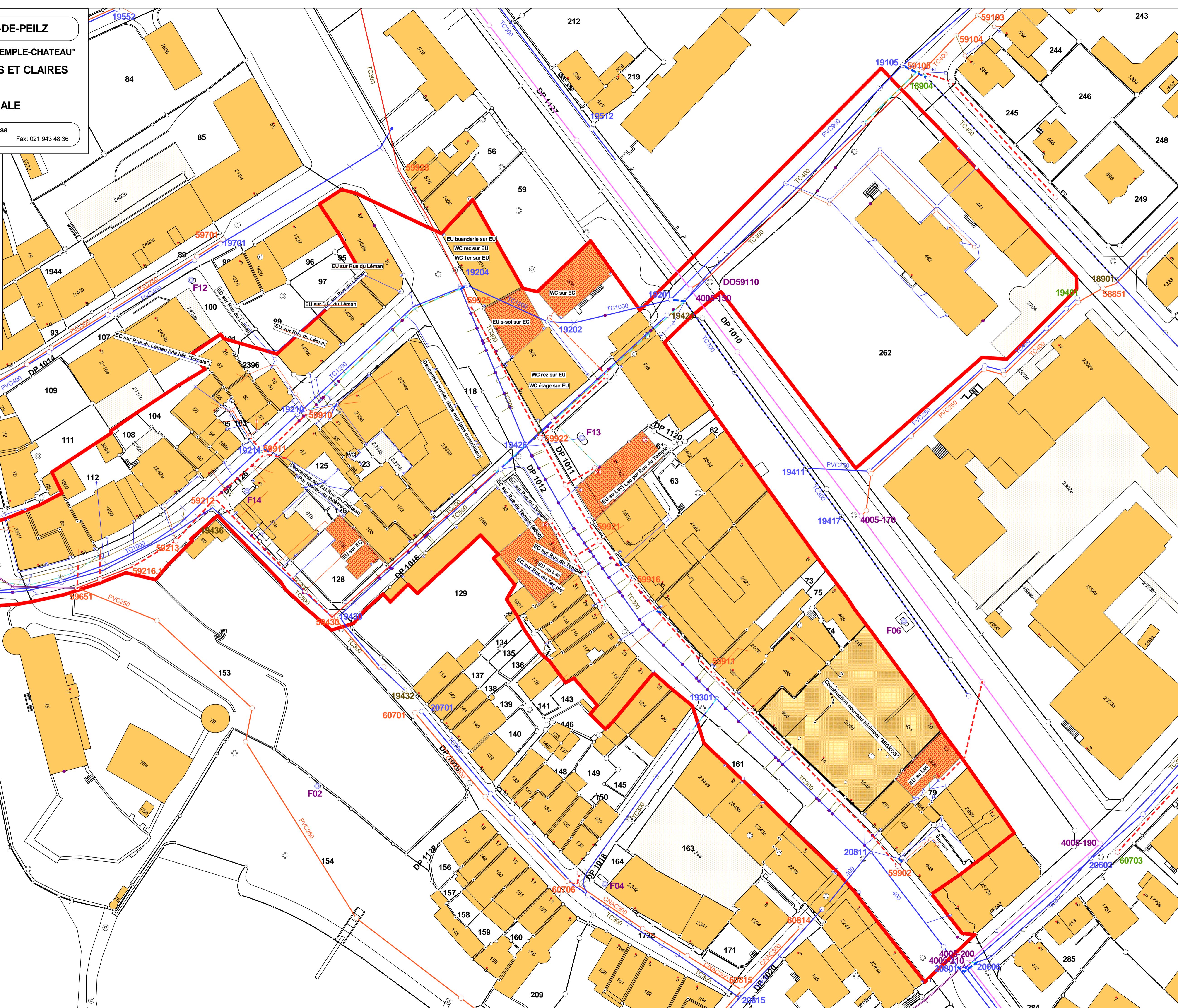


Date  
19.05.2010esm - hagin ingénieurs sa  
1814 LA TOUR-DE-PEILZ Tél: 021 943 48 34 Fax: 021 943 48 36

1 : 500

## LEGENDE

- Collecteur communal des eaux usées existant
- Collecteur communal des eaux claires existant
- Collecteur communal des eaux mélangées existant
- Branchements EU, EC, EM existants et hors service
- Chambre de visite des eaux usées existante
- Chambre de visite des eaux claires existante
- Chambre de visite des eaux mélangées existante
- Chambre de visite eaux usées projetée
- Chambre de visite eaux claires projetée
- Collecteur eaux usées projeté
- Collecteur eaux claires projeté
- Station de relevage planifiée



# Séquences

Extra-urbain



Péri-urbain



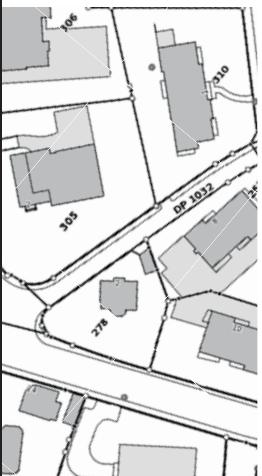
Urbain



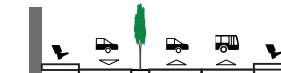
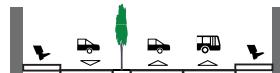
Péri-urbain



Extra-urbain



## Profils

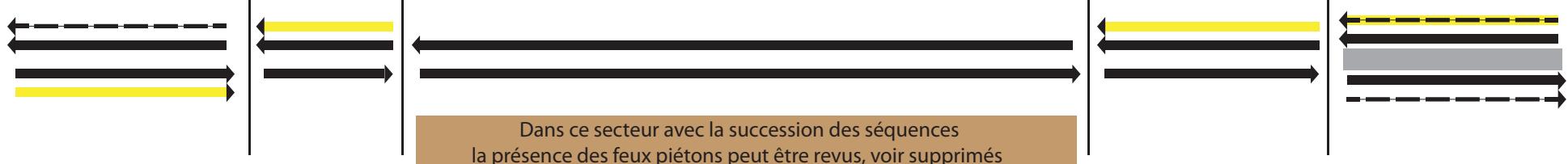


Existant

Existant

## Affectation des voies et fonctionnement

La position de la voie bus dans le secteur doit se situer en amont de la chaussée  
(présence interface + commerces + équipements communal)



Commune de La Tour-de-Peilz  
**Principe d'aménagement de la Grand-Rue**

Signalisation  
26 mai 2011 - rv